

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420  
-----

N° 2015-07

Séance du 7 février 2015



L'an deux mil quinze et le sept février, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

**Présents** : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjoint; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, BORGOGNO Christophe, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert Conseillers Municipaux.

**Absent(s) représenté(s)** :

**Absent(s) non représenté(s)** : RICHIER Jacques.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : IMMEUBLE DE LA CHÈVRERIE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2011-27 prise en séance du 28 mai 2011, qui fixait les prix de vente à la Chèvrerie tels que suivent :

- Appartement VEILLOS – 49 m<sup>2</sup> rez de chaussée droite pour la somme de 60 000 euros, prix vendeur net
- Appartement MERCIERE – 73.46 m<sup>2</sup> 1er étage gauche pour la somme de 120 000 euros, prix vendeur net
- Appartement FERRIERE – 52.29 m<sup>2</sup> 2ème étage droite pour la somme de 75 000 euros, prix vendeur net
- Appartement BARN – 56.56 m<sup>2</sup> rez de chaussée gauche pour la somme de 90 000 euros, prix vendeur net.

➤ POUR UN TOTAL DE 345 000.00 €

Il rappelle ensuite les délibérations 2011-52 et 53 prises en séance du 29 octobre 2011, qui redéfinissaient les prix des deux appartements qui ne suscitaient que peu d'intérêt :

- Mercière le prix à 100 000,00 euros,
- Veillos le prix a été ramené à 50 000.00 euros.

Sont exclus de la vente les garages cadastrés B 35.

➤ POUR UN TOTAL DE 315 000.00 €

Puis Monsieur le maire rappelle la délibération 2013-37 prise en séance du 5 octobre 2013, qui actait que devant le peu d'intérêt suscité, il avait été proposé de revoir la politique de vente et de faire une priorité à la vente en bloc du bâtiment.

Pour cela, il décidait de fixer le prix de l'immeuble (comprenant les 4 appartements : Mercière, Veillos, Le Barn, Ferrière et le garage) à 280 000 € (deux cent quatre-vingt mille euros) hors frais notariés et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

AR PREFECTURE

006-210601530-20150207-2015D07-DE  
Reçu le 13/02/2015

De nouveau, devant de nouveau le peu d'intérêt, il propose au Conseil municipal de baisser le prix de l'immeuble à 250 000 € ( deux cent cinquante mille euros ) hors frais notariés et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** de la vente en bloc du bâtiment de la Chèvrerie

**FIXE** le prix de l'immeuble à 250 000,00 euros hors frais notariés et d'enregistrement à la charge de l'acquéreur,

**RAPPORTE** les délibérations 2011-27, 2011-52, 2011-53, et 2013-37,

**AUTORISE** M. le Maire ou son Premier Adjoint à signer tous les documents à cet effet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.  
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 09/02/2015

LE MAIRE,  
  
FERNAND BLANCHI

